



Harcelement moral de mon responsable

Par **julpa**, le **20/03/2013** à **10:56**

Bonjour, rn Actuellement en cdi depuis mai 2010, je suis en arrêt maladie depuis le 07 janvier pour dépression suite à un harcèlement moral de la part de mon responsable depuis plus d'un an. J'ai demandé une rupture conventionnelle qui a été refusé car je suis en conflit avec mon responsable. Hier, j'ai rencontré le directeur régional pour que l'on trouve une solution ensemble. Il me propose 3 solutions : soit d'attaquer mon responsable pour harcèlement, soit de reprendre mon poste ou d'abandonner mon poste pour être licencié avec le minimum financièrement. Aucune autre négociation est possible. Psychologiquement je ne peux pas reprendre mon travail et me retrouver en face de mon responsable quotidiennement. Pour une attaque au prud'homme, je ne peux pas avoir d'écrite de mon autre collègue car à chaque fois, mon responsable faisait en sorte que l'on soit toujours que tous les 2. Je n'ai pas d'écrit car le harcèlement était que par le biais des paroles. Et ce qui concerne le licenciement, mon directeur me dit qu'il peut me licencier sous un mois (pendant ce temps aucun salaire n'est versé). Je ne sais pas comment me sortir de cette entreprise. Je ne peux pas démissionner pour une raison financière. Pouvez-vous me conseiller sur la meilleure démarche à suivre. Sachant que depuis que je suis en arrêt, je suis suivie par le médecin du travail, un psychologue du travail, mon médecin traitant et une association de juriste. En vous remerciant par avance de vos conseils. Cordialement

Par **FRANCK34**, le **20/03/2013** à **11:09**

bonjourrrnrnd'abord contrôlez que vous subissez bien juridiquement harcèlement moralrrnrnpour tout savoir sur le harcèlementrrnrn<http://www.fbls.net/harcelement.htm>
rrnrnEnsuite, faites un recours devant votre direction qui vous doit la sécuritèrrnrnvous pourrez enfin saisir le conseil des prud'hommesrrnrnpour tout savoir sur le conseil des

